



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



N° 2018-1497080

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères présente ses compliments au Bureau international des Poids et mesures (BIPM) et a l'honneur de l'informer que la France, État dépositaire de la Convention du Mètre instituant le BIPM, signée à Paris le 20 mai 1875 et modifiée le 6 octobre 1921, a accusé réception de l'instrument d'adhésion de l'Ukraine à la Convention du Mètre.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères confirme que, en vertu de l'Article III de ladite Convention, l'adhésion de l'Ukraine a pris effet le jour du dépôt de son instrument d'adhésion, soit le 7 août 2018.



Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler au Bureau International des Poids et Mesures les assurances de sa haute considération.

Paris, le 9 août 2018

*Bureau international des Poids et Mesures
Pavillon de Breteuil
12 bis, Grande Rue
92310 Sèvres*